

**> VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?
LES CONSEILLERS SE TIENNENT À VOTRE ÉCOUTE
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.**

Leur mission de service public vous garantit des conseils objectifs, indépendants et gratuits.

Prenez contact directement avec

CHARTRES RÉNOV' HABITAT

- En vous présentant au guichet unique de Chartres métropole (32, boulevard Chasles à Chartres) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.
- Par téléphone au 02 37 23 40 00
- Par mail : chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

Plus d'informations sur

www.chartres-metropole.fr/responsable

Un service gratuit de Chartres métropole.



CHARTRES
MÉTROPOLE



AG2R LA MONDIALE



HABITER MIEUX
Rénover intelligemment, vers un programme d'écologie



SOLIHA
NORMANDIE SEINE
Nord de l'Eure-et-Loir



Opération soutenue financièrement
Par la Région Centre-Val de Loire



CHARTRES
RENOV'
HABITAT

Des démarches
simplifiées
et un accompagnement
personnalisé
pour tous vos projets
**DE RÉNOVATION
ET D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT**

CHARTRES RÉNOV' HABITAT

est un service public de Chartres métropole gratuit et accessible à tous.

- > **Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur d'un logement (maison ou appartement) ?**
- > **Vous résidez sur l'une des 66 communes de Chartres métropole ?**
- > **Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ou simplement réaliser des économies d'énergie ?**

> QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

- **TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE** : isolation, ventilation, chauffage, menuiseries, eau chaude sanitaire, énergies renouvelables...
- **TRAVAUX D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE/AU HANDICAP** : adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...
- **TRAVAUX DE RÉHABILITATION** des logements très dégradés occupés ou vacants...

> NOS CONSEILLERS VOUS ACCOMPAGNENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET, VOUS PROPOSANT UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR :

- **RÉALISER** un pré-diagnostic énergétique de votre logement (sous conditions)
- **PROPOSER ET HIÉRARCHISER** des solutions techniques de travaux
- **EFFECTUER** le montage du plan de financement
- **IDENTIFIER ET ACCÉDER** aux aides financières disponibles
- **FAIRE RÉALISER** vos travaux par un groupement d'entreprises et d'artisans certifiés RGE et formés aux travaux en groupement
- **ASSURER** un suivi des consommations après rénovation pour s'assurer de la qualité et l'efficacité des travaux.

> QUELLES AIDES FINANCIÈRES PEUVENT ÊTRE OCTROYÉES SELON LA NATURE DU PROJET, LA SITUATION SOCIALE ET FAMILIALE ET LES RESSOURCES ?

- Aides financières de l'ANAH et subventions de Chartres métropole dans le cadre de l'OPAH
- Eco-Prêt à 0%, crédit d'impôts, primes énergie
- Caisses de retraite, Conseil départemental...

